



Plan de déconfinement de la Ville de Gap et de l'Agglo





Des masques pour tous les Gapençais

28000 MASQUES DÉJÀ DISTRIBUÉS, 40000 AVANT MERCREDI

La Ville de Gap a décidé de doter tous les Gapençais de masques barrières grand public, respectant le référentiel de l'AFNOR. 100 000 masques ont été commandés auprès d'une entreprise dirigée par un Gapençais.

Depuis le 27 avril, un kit de deux masques par foyer est distribué directement dans les boîtes aux lettres. « Nous assurons cette distribution en fonction des arrivages quotidiens des masques qui sont produits pour la Ville de Gap, c'est-à-dire près de 4000 masques par jour du lundi au vendredi, explique le maire de Gap, Roger DIDIER. Dès leur arrivée à Gap, ils sont mis sous pli au Quattro par une dizaine d'agents municipaux volontaires. L'après-midi même, ils sont distribués en boîtes aux lettres par des agents et des élus municipaux selon un quadrillage très précis de la ville, de façon à n'oublier aucun foyer. » Au total, ce sont une cinquantaine d'agents municipaux volontaires qui ont été mobilisés depuis dix jours pour cette opération inédite, ainsi que des élus associés à la distribution.

« Je sais l'impatience de mes concitoyens, mais c'est une opération extrêmement lourde, souligne Roger DIDIER. Et qui dépend des arrivages de masques bien évidemment. Nous aurions souhaité parvenir à servir tous les foyers avant le 11 mai, mais nous n'y parviendrons probablement que mardi, voire mercredi. A ce jour, nous avons distribué plus de 28 000 masques. **D'ici mercredi, nous aurons distribué 40 000 masques de cette façon.** »

UN DRIVE POUR DISTRIBUER DES MASQUES COMPLÉMENTAIRES

La deuxième étape débutera ce mercredi 13 mai et se poursuivra jusqu'au lundi 18 mai inclus. Elle consistera à compléter cette première dotation « automatique » en boîtes aux lettres par des masques complémentaires pour les foyers composés de plus de deux personnes. Cette distribution, sous la forme d'un « drive » sur le parking du Quattro, **ne concernera que les foyers de plus de deux personnes**. Elle permettra de remettre des masques complémentaires pour les enfants de 6 à 12 ans, puisque 4500 masques d'une taille qui leur est adaptée ont été commandés, pour les enfants plus âgés qui sont dans la famille et parfois même pour des parents qui vivent chez leurs enfants par exemple.

Il y a un préalable indispensable : les personnes concernées doivent remplir un formulaire sur le site ville-gap.fr. 1400 foyers ont déjà fait cette démarche à ce jour.

Du 13 au 18 mais inclus, la distribution aura lieu tous les jours, sauf le dimanche, de 9h à 19 heures. Il y aura un drive pour les automobilistes, avec trois postes de distribution sur le parking du Quattro, et un drive pour le piétons, à l'entrée du Quattro.

Les Gapençais pourront s'y présenter le jour qui correspond à la première lettre de leur nom. Le calendrier détaillé est présenté sur le site ville-gap.fr.





Écoles et crèches rouvrent à partir du 14 mai

UN CADRE GÉNÉRAL ET UN PROTOCOLE POUR CHAQUE ÉCOLE

« Je n'étais pas un grand adepte de la reprise des écoles et des crèches à ce stade de l'épidémie, indique le maire de Gap. Mais je sais aussi que, pour un certain nombre de parents, c'est indispensable, du fait du déconfinement. Il ne faut pas oublier non plus que cette situation pouvait être préjudiciable pour certains de nos enfants au bord du chemin. Nous sommes prêts pour cette reprise. »

Il y aura un protocole propre à chaque école, afin d'adapter les mesures à chaque situation, à la configuration des lieux... Chaque école va communiquer ses informations propres aux parents concernés.

- > La reprise dans les écoles est en train d'être organisée pour le jeudi 14 mai avec, pour la plupart des écoles, trois niveaux de classes (grande section de maternelle, CP et CM2). Pour les autres niveaux, il appartient aux parents de se rapprocher des directrices et directeurs d'école, sachant que ce calendrier relève de l'Education nationale.
- > Chaque école sera dotée d'un thermomètre avec prise de température à distance. La température des enfants pourra être vérifiée, lorsque les parents en accepteront le principe, ainsi que celle des agents municipaux et des enseignants, là encore avec leur accord. L'arrivée des enfants sera échelonnée, en fonction des niveaux, de façon à limiter les flux à l'entrée des écoles. Des plots et des marquages au sol permettront aux familles de respecter la distanciation sanitaire. > Il n'y aura pas de garderie le matin. Une garderie fonctionnera l'après-midi, de 16h30 à 17h30.

- > Un service de **restauration scolaire** sera assuré à partir du lundi 18 mai. Les repas froids équilibrés seront pris en priorité en extérieur ou en classe. Les 14 et 15 mai, les repas seront fournis par les familles.
- > En raison de la limitation du nombre d'enfants par classe (10 en maternelle et 15 en primaire), la **priorité** sera accordée aux enfants de soignants et de personnels prioritaires, aux familles monoparentales dont le parent travaille, celles dont les deux parents ne peuvent pas travailler depuis leur domicile, les enfants handicapés, les enfants en difficulté scolaire... Ce seront les mêmes règles en crèche.

REPRISE DES CRÈCHES MUNICIPALES

Les crèches municipales rouvriront le 14 mai, avec un protocole propre à chacune. Le nombre d'enfants sera limité à 10 par groupe.

« CENTRE AÉRÉ » DU MERCREDI

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ou « centres aérés » vont reprendre **le mercredi, à partir du 20 mai.** L'effectif maximum sera de 10 enfants par salle, avec une capacité de 40 places à la Clairière et de 30 à Bellevue. Les enfants accueillis seront ceux ayant fait leur rentrée scolaire au 14 mai, auxquels s'ajouteront les collégiens ayant fait leur rentrée le 18 mai (6ème et 5ème). Un protocole sanitaire sera mis en œuvre. Un repas froid sera fourni aux enfants.





Réouverture de la mairie et reprise normale du réseau L'Agglo en bus

REPRISE DES SERVICES MUNICIPAUX LE 14 MAI

Les services municipaux reprendront leur fonctionnement « habituel » le jeudi 14 mai, après la distribution de kits de protection individuelle et aménagements des locaux recevant du public.

- > La mairie Centre, avec le guichet unique et le service de l'étatcivil notamment, va rouvrir au public uniquement sur rendez-vous téléphonique préalable, dans un premier temps. Elle sera ouverte du lundi au samedi matin. Des marquages au sol vont être tracés dans le hall de la mairie et le long de la rue Colonel Roux de façon à ce que les usagers respectent les distanciations physiques indispensables.
- > Des **protections en plexiglass** seront installés dans les accueils et les bureaux recevant du public en face à face.
- > Les locaux seront lavés et désinfectés tous les jours.
- > Tous les agents vont être dotés de 10 masques lavables, répondant au protocole d'essais de la Délégation générale à l'armement.

Des gants, des lunettes de protection et des visières pourront également être fournies en fonction de la nature de l'activité. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition et les règles du lavage de mains à l'eau et au savon seront rappelées aux agents.

> La **température des agents** sera mesurée à leur arrivée (y compris dans les écoles) à l'aide d'un thermomètre à distance, avec leur accord, et ils devront procéder quotidiennement à un auto-diagnostic à partir d'une fiche semblable à celle qui est mise en œuvre dans le BTP.

LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES BUS

- > A partir de lundi, le réseau l'Agglo en Bus va progressivement reprendre son activité habituelle.
- La très grande majorité des lignes de bus urbains et des navettes va reprendre.
- Les lignes de transports scolaires vers les écoles primaires vont également reprendre à partir du 14 mai.
- Les lignes de transport scolaires vers les collèges ne seront remises en service qu'à partir du lundi 18 mai.

Ainsi que l'a décidé le Gouvernement, le **port du masque sera OBLIGATOIRE** dans tous les bus et autocars sauf pour les enfants de moins de 11 ans. La police nationale et la police municipale veilleront au respect de cette obligation.

La capacité des véhicules sera réduite pour respecter les règles de distanciation sanitaire, avec un siège condamné sur deux.

> Un nouveau service va être mis en place aux arrêts de bus importants, comme celui de la rue Faure du Serre et de la place Ladoucette. Ces agents de l'Agglomération prépareront l'accès des usagers aux bus, rappelleront les règles et limiteront l'accès aux bus à un nombre précis de passagers.





Le point pour les espaces verts, la culture, les sports

LES PARCS ET AIRES DE JEUX VONT ROUVRIR

Les parcs, jardins et aires de jeux rouvriront le jeudi 14 mai. Les jeux d'enfants seront désinfectés très régulièrement, comme nous le faisons pour tous les bancs publics et les abribus.

« Je sais que, pendant deux mois, la fermeture des parcs et des aires de jeux a été une contrainte supplémentaire pour les familles, notamment pour celles vivant en appartement et ne disposant pas d'un espace extérieur, indique le maire de Gap, Roger DIDIER. J'en appelle cependant au civisme et à la responsabilité de tous pour faire en sorte que, malgré toute la difficulté que cela représente, les gestes barrières soient respectés dans ces espaces. »

MÉDIATHÈQUE: RÉOUVERTURE LE 2 JUILLET

Le Gouvernement a annoncé la réouverture des médiathèques. Ce ne sera pas le cas à Gap, car les conditions sanitaires ne sont pas réunies à ce jour pour envisager décemment une telle réouverture. A Gap, elle interviendra le 2 juillet.

D'ici là, la médiathèque municipale va récupérer à partir du 14 mai les 17500 ouvrages non encore restitués, qui seront isolés et désinfectés.

> Au CMCL, les ateliers reprendront le 2 juin.

La salle de spectacle reste fermée au moins jusqu'en juillet, à l'exception des collectes de sang, qui y seront accueillies les 2, 8 et 25 juin.

- > **Le Quattro** est aussi fermé jusqu'à nouvel ordre.
- > Le **Conservatoire à rayonnement départemental** reste fermé, essentiellement en raison du chantier de rénovation et d'extension. Les cours vont se poursuivre en distanciel, comme cela a été le cas pendant le confinement.
- > **L'école de musique de l'Agglomération** à Tallard va reprendre ses cours individuels en mettant en place les règles de distanciation. Il n'y aura pas de cours collectifs sur place, mais la continuité pédagogique sera assurée en distanciel.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RESTENT FERMÉS

- > Les **piscines** restent fermées jusqu'à nouvel ordre. La Ville de Gap attendra les décisions des autorités sanitaires pour se prononcer en temps utile.
- > Tous les équipements sportifs (gymnases, Alp'Aréna, boulodromes...) resteront également fermés jusqu'à nouvel ordre.





Le soutien au commerce et à l'économie

LE STATIONNEMENT DE VOIRIE GRATUIT JUSQU'AU 31 MAI

Le maire de Gap a décidé d'accorder la gratuité du stationnement de voirie jusqu'à la fin du mois.

« Après bientôt deux mois de fermeture, les commerçants et artisans se retrouvent dans une situation économique problématique, observe Roger DIDIER. Je veux tout faire pour faciliter la reprise de l'activité commerçante, qui va intervenir dans des conditions encore très encadrées et réglementées. J'invite les Gapençais à retourner dans leurs commerces de proximité, tout en restant évidemment extrêmement vigilants et respectueux des gestes barrières. Nos commerçants et artisans, tout comme nos entreprises locales, ont besoin de nous pour redresser la tête le plus rapidement possible. »

Cette gratuité concerne uniquement le stationnement de voirie et non les parkings payants, qui fonctionnent selon les règles habituelles (30 minutes à 1 heure de gratuité, gratuité entre 12h et 14h).

LES CHANTIERS REPRENNENT

Les chantiers vont pouvoir reprendre. C'est le cas du parking de la Providence ou du chantier d'extension du Conservatoire à rayonnement départemental. La construction de l'antenne du centre social de Fontreyne aux Cèdres a également repris. Le chantier du Pôle d'échanges multimodal est en voie d'achèvement, avec la pose des derniers dallages en attendant les enrobés prochainement.

En matière de voirie, l'élargissement de la rue Charles-Aurouze va débuter la semaine du 11 mai.

Pour la rocade, le marché de la réalisation du nouveau carrefour du Sénateur vient d'être attribué, de sorte que la Ville de Gap va pouvoir lancer les travaux. « Je vais m'entretenir avec la DREAL pour que nous ne perdions pas de temps sur la partie centrale de la rocade, entre le carrefour du Sénateur et celui des Aurouze, afin que nous puissions ouvrir cette desserte partielle interquartiers avant la fin de l'année », souligne le maire de Gap, Roger DIDIER. L'élargissement de la rue Charles-Aurouze sera réalisé dans cette perspective.

« Cette reprise est indispensable pour nos entreprises de BTP et nous avons aussi le souci de pouvoir livrer ces équipements dans les meilleurs délais, même si ces deux mois d'arrêt auront évidemment des conséquences », constate le maire de Gap.

LES DEMANDES DE PERMIS CONTINUENT D'ÊTRE INSTRUITES

Pendant le confinement, le service d'urbanisme de la Ville de Gap a été organisé pour assurer l'instruction des permis de construire ou d'aménager, afin de ne pas retarder les chantiers et d'éviter de pénaliser le secteur économique du BTP. Même si les délais d'instruction des dossiers d'urbanisme sont, à ce jour, suspendus par une ordonnance du Gouvernement, les dossiers d'urbanisme continuent d'être traités à Gap.